

Bulletin de l'immigration

L'essentiel de l'actualité de l'immigration au Québec

Février 2024

Numéro 14

Édito

En janvier, un seul sujet a occupé l'espace public : celui du nombre de résidents temporaires présents au Québec. 528 000 au tournant de l'année, selon les données de Statistiques Canada. Ce chiffre est, certes, important pour une province qui compte 9 millions d'habitants. Surtout, il interroge sur les choix à opérer, alors que le pays semble pris entre son insatiable besoin de main-d'œuvre et des difficultés croissantes à garder le contrôle sur l'accessibilité aux services de base par les populations : éducation, soins de santé et bien sûr logement.

Un grand nombre des mesures prises en ce début d'année sont la conséquence directe de ce constat de paradoxe apparent. Restrictions à l'égard du nombre d'étudiants étrangers admis en 2024 et 2025, modification des conditions d'accès et des droits couverts par le permis de travail postdiplôme (pour les conjoints, notamment), bonification des fonds d'urgence destinés à permettre l'hébergement des demandeurs d'asile...

L'année ne fait que commencer, mais le ton semble déjà donné.

Rédaction

Direction : Christophe Berthet

Coordination éditoriale : Basile Moratille

Rédaction : Marine Caleb, Basile Moratille

Graphisme : Launy Nattes

Contact : Contact@immigrantquebec.com

Bulletin de l'immigration

L'essentiel de l'actualité de l'immigration au Québec

Sommaire



Immigration / Société

3

- Un début d'année de débats et de réflexions autour de l'immigration temporaire
- Une nouvelle voie d'immigration pour les Gazaouis
- Le Québec passe le cap des 9 millions d'habitants
- Le Quartier chinois de Montréal devient le premier lieu historique



Emploi

6

- 86 millions de dollars pour mieux intégrer à l'emploi 6 600 personnes formées à l'étranger
- Prolongation de deux mesures dans le cadre du PTET
- Annonce de la hausse annuelle des salaires minimums



Études

8

- Plafond temporaire du nombre de permis d'études émis en 2024 et 2025
- Mise à jour importante du permis de travail postdiplôme



Asile et refuge

9

- 144 000 demandes d'asile déposées en 2023
- 100 millions du fédéral à Québec pour héberger les demandeurs d'asile



Fédéral / Hors Québec

10

- De nouvelles mesures pour attirer les francophones au Canada

Un début d'année de débats et de réflexions autour de l'immigration temporaire

Rarement un mois de janvier aura été aussi houleux sur le sujet de l'immigration – et plus particulièrement temporaire. Le Québec s'est réveillé en 2024 à la nouvelle que la barre des 500 000 personnes immigrantes à statut temporaire avait été dépassée, enregistrant une progression de +46 % en un an. Sont compris dans ce chiffre les travailleurs étrangers temporaires (225 000), les demandeurs d'asile (160 000) ainsi que les étudiants étrangers (73 000).

Ce chiffre est important, lui qui s'établit à 2,5 millions sur l'ensemble du Canada (contre 1,7 million début 2023). Au Québec, il s'explique par l'explosion du nombre de demandeurs d'asile, bien sûr (ils étaient 106 000 il y a un an), mais qui est aussi le résultat du choix du Québec de s'appuyer sur l'immigration temporaire plutôt que permanente pour répondre aux besoins de son économie. C'est d'ailleurs la catégorie des travailleurs étrangers temporaires relevant du PTET qui enregistre la plus forte hausse en un an. Un programme à responsabilité partagée entre Québec et Ottawa (voir notamment [notre article du 20 août 2021](#)).

Depuis fin décembre, l'onde de choc est palpable partout au pays. Plusieurs membres du gouvernement ont évoqué une situation « hors de contrôle », qui est déjà à l'origine d'un certain nombre de mesures, comme le plafonnement du nombre de permis d'études, l'accès au permis de travail postdiplôme, ou encore le durcissement du gouvernement fédéral à l'égard de l'émission des visas de voyageurs, pour n'en citer que quelques-unes.

Surtout, ce chiffre est comme de l'huile sur le feu qui consume le secteur du logement, ne laissant d'autre choix aux gouvernements d'envisager la diminution des entrées au pays, alors que de nombreuses entreprises sont en besoin impérieux de main-d'œuvre.

Une équation en apparence difficile à équilibrer, et qui donne sans doute le ton de ce qui nous attend cette année.

Revue de presse :





Une nouvelle voie d'immigration pour les Gazaouis

Alors que la guerre se poursuit à Gaza depuis le 7 octobre 2023, Ottawa se propose de soutenir les familles des Canadiens se trouvant à Gaza.

Depuis le 9 janvier 2024, la famille élargie de citoyens et de résidents permanents pourra venir au pays de manière temporaire. Sont admissibles : l'époux, le conjoint de fait, l'enfant, le petit-enfant, le frère ou la sœur, le parent ou le grands-parents. Ils peuvent venir au Canada pour demander ce titre temporaire sans frais, valable maximum 3 ans.

Pendant trois mois, elles auront accès à une couverture santé et des services d'établissement (formation en langue, insertion socioprofessionnelle). Elles devront cependant fournir des données biométriques.

Seules 1 000 demandes pourront être traitées et acceptées, et ce jusqu'au 9 janvier 2025.

Déjà en décembre, le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté au Canada (IRCC) annonçait la mise en place d'un permis d'études ou de travail sans frais aux personnes touchées par la guerre, ainsi que le traitement prioritaire des demandes de résidence permanente. Seulement, les critiques fusent depuis face à la limitation et à la lenteur du système et face à la quantité de détails demandés aux Palestiniens pour être acceptés.

Pour joindre IRCC sur les mesures spéciales : +1 613 321-4243.

Source:





Le Québec passe le cap des 9 millions d'habitants

Selon Statistiques Canada, le Québec a officiellement franchi le cap des 9 millions d'habitants, le 25 janvier 2024. Alors que la question démographique revient souvent à établir le vieillissement de la population, voici que les chiffres font état d'une croissance démographique au Québec sans précédent dans son histoire – non pas due à l'explosion du taux de natalité, mais bien de celle du nombre de personnes immigrantes.

En effet, sans les arrivées quotidiennes de résidents étrangers temporaires (625) et permanents (181), la province ne serait pas la province canadienne à la croissance de population la plus dynamique au Canada, mais afficherait plutôt un solde démographique déficitaire.

Sources:



Le Quartier chinois de Montréal devient le premier lieu historique

Le 18 janvier 2024, la Ville de Montréal a officiellement reconnu le Quartier chinois de Montréal comme le premier Quartier chinois historique significatif préservé au Québec et dans l'est du Canada. C'est aussi le seul francophone sur le continent.

Cette annonce permettra d'accroître le développement culturel et touristique pour les citoyens comme pour les touristes. Elle répond à un besoin de protéger le patrimoine de la pression immobilière.

Source:



86 millions de dollars pour mieux intégrer en emploi 6 600 personnes formées à l'étranger

Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans la santé, Ottawa investit 86 millions de dollars pour accélérer l'accréditation des professionnels de la santé formés à l'étranger.

15 organismes de tout le Canada recevront l'argent pour soutenir 6 600 personnes immigrantes et les aider à avoir une reconnaissance de leurs acquis étrangers même avant leur arrivée au pays. Cette somme ira aux postes clés : soins infirmiers, pharmacie, dentisterie, techniciens de laboratoire et l'inhalothérapie.

Le but est plus précisément de réduire les obstacles à la reconnaissance des compétences étrangères, de fournir une expérience de travail canadienne et de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et territoires par la réduction d'obstacles administratifs et systémiques.

Source:



Prolongation de deux mesures dans le cadre du PTET

Le 19 janvier 2024, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a annoncé la prolongation de mesures temporaires pour le Programme des travailleurs étrangers (PTET).

Ces mesures sont destinées à simplifier les démarches des employeurs dans leur recrutement et concernent premièrement l'inclusion de quelques professions de la catégorie FÉER 4 de la Classification nationale des professions (CNP) 2021 dans les professions admissibles au traitement simplifié.

Ensuite, les employeurs sont exemptés de démontrer des efforts de recrutement pour certaines professions de la catégorie FÉER 5 de la CNP 2021.

Elles sont valides jusqu'au 24 février 2024, date de la prochaine mise à jour du gouvernement.

Source:



Annnonce de la hausse annuelle des salaires minimums



Le suspense est terminé : la Gazette officielle du 31 janvier 2024 nous enseigne la teneur de la traditionnelle hausse du salaire minimum, attendue, comme tous les ans, le 1er mai. En 2024, le montant horaire de ce salaire minimum passera ainsi de 15,25 \$ CAN à 15,75 \$ CAN, classant le Québec au septième rang national (territoires compris), après :

- la Colombie-Britannique (16,75 \$ CAN au 1er juin 2023),
- l'Ontario (16,55 \$ CAN au 1er octobre 2023),
- l'Île-du-Prince-Édouard (16,00 \$ CAN au 1er avril 2024),
- ainsi que les trois territoires (Yukon, 16,77 \$ CAN ; Territoires du Nord-Ouest, 16,05 \$ CAN ; Nunavut, 16,00 \$ CAN).

Le taux horaire des employés à pourboire grimpera, quant à lui, de 12,20 \$ CAN à 12,60 \$ CAN de l'heure. Pour mémoire, le salaire horaire médian au Québec, au 30 avril 2023, est de 26 \$ CAN de l'heure (brut).

Source:



Plafond temporaire du nombre de permis d'études émis en 2024 et 2025



Pour « stabiliser le nombre d'étudiants au Canada », IRCC a ainsi annoncé plusieurs mesures le 22 janvier 2024.

Seuls 360 000 permis d'études seront délivrés en 2024, soit une baisse de 35 % par rapport à 2023. Un plafond qui sera réévalué, mais maintenu, en 2025.

Désormais, les demandeurs devront joindre à leur demande de permis d'études une lettre d'attestation de la province ou du territoire où elle compte suivre son programme. Des exceptions s'appliquent, pour autant, et les personnes suivantes n'auront pas besoin d'une telle attestation :

- les mineurs qui fréquentent une école primaire ou secondaire ;
- les étudiants inscrits dans un programme de maîtrise ou de doctorat ;
- les étudiants qui présentent une demande de prolongation de leur statut.

Mise à jour importante du permis de travail postdiplôme

Dans son annonce, IRCC a également clarifié les nouvelles règles qui entoureront le permis de travail postdiplôme (PTPD), à compter de l'automne 2024.

D'abord, les étudiants d'un collège privé qui offre un programme d'études d'un collège public affilié selon un accord d'utilisation ne seront plus admissibles au PTPD.

Ensuite, les diplômés d'un programme de maîtrise ou court au supérieur auront droit à un PTPD d'une durée de 3 ans (contre un an, généralement, à l'heure actuelle).

Enfin, IRCC a également indiqué que les époux et conjoints d'étudiants au collégial ou au premier cycle ne seront plus admissibles au permis ouvert jusque-là rattaché au permis d'études du demandeur principal. Des précisions devraient suivre à ce sujet dans les semaines à venir.

Sources:





144 000 demandes d'asile déposées en 2023

Selon le bilan de l'Agence des services frontaliers et d'IRCC, 144 035 ont été traités en 2023, en hausse de 56 % par rapport à 2022. Or, 65 500 de ces demandes d'asile ont été reçues au Québec, soit près de la moitié de l'ensemble du Canada. À titre de comparaison, l'Ontario en a reçu 63 390 sur la même période, alors que la province compte près de 16 millions d'habitants, contre 9 millions au Québec.

L'occasion pour Québec de rappeler à Ottawa que cette situation crée une pression difficile à tenir sur les infrastructures d'accueil et d'installation de ces personnes (logement, soins de santé, éducation notamment).

Sources:



100 M\$ du fédéral à Québec pour héberger les demandeurs d'asile

Cette pression migratoire d'urgence aura reçu une réponse le 31 janvier 2024, avec l'octroi par le gouvernement fédéral d'une enveloppe de 362,4 millions de dollars destinée au Programme d'aide au logement provisoire (PALP), et ainsi à soutenir l'hébergement des demandeurs d'asile par les provinces

De cette somme, 100 millions iront au Québec.

212 millions de dollars avaient déjà été débloqués pour le PALP à l'été 2023.

Source:



De nouvelles mesures pour attirer les francophones au Canada

Le 16 janvier 2024, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a dévoilé deux mesures pour soutenir la croissance des communautés francophones au pays.

La première concerne la poursuite de l'initiative « communautés francophones accueillantes », et vise à créer 10 nouvelles communautés, s'ajoutant aux 14 existantes.

Quant à la seconde, elle prévoit la création d'un nouveau programme d'appui à l'immigration francophone pour soutenir la promotion et le recrutement international des communautés francophones minoritaires.

Ottawa a réussi son pari en attirant, en 2023, 4,7 % de part d'immigration francophone parmi les nouveaux arrivants au Canada (pour un objectif initial de 4,4 %).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a ainsi profité de ce bon résultat pour rehausser ses cibles à hauteur de :

- 6 % en 2024,
- 7 % en 2025, et
- 8 % en 2026.

Sources:

